



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monit
belg

16109387



Division LIEGE

22 JUL. 2016
Greffe

N° d'entreprise : 0439346454

Dénomination

(en entier) : DEROANNE

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège : rue des Nouvelles technologies à 4460 Grâce-Hollogne

Objet de l'acte : délégation spéciale de pouvoirs d'un administrateur

Monsieur DEROANNE Patrick Adrien Marcel, administrateur de société, né à Rocourt le seize juin mil neuf cent soixante-cinq, numéro national 65.06.16 147-04, époux de Madame DRACOU LIS Hélène Marie Ghislaine, domicilié à 4000 Liège, rue Thier-dei-Dague, numéro 26.

Agissant en sa qualité d'administrateur de :

1.- La Société Anonyme "DEROANNE", ayant son siège social à 4460 Grâce-Hollogne, rue des Nouvelles Technologies 21, inscrite au registre des personnes morales de Liège, division Liège sous le numéro TVA BE 0439 346 454.

Société constituée suivant acte reçu par le Notaire Paul WERA, à Montegnée le vingt et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf, publié aux annexes du Moniteur Belge du dix-huit janvier mil neuf cent nonante sous le numéro 900118-393; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par procès-verbal rédigé par Maître Candice COLLARD soussignée le vingt-six novembre deux mil treize, publié aux annexes du Moniteur belge du douze novembre suivant, sous le numéro 0186128.

Monsieur DEROANNE a été nommé à cette fonction d'administrateur suivant décision de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le quatre mai deux mil douze, publiée aux annexes du Moniteur Belge du sept juin suivant sous le numéro 12107293.

2. La Société Anonyme « BELGIAN SERVICES COMPANY » en abrégé "BELSECO", ayant son siège social à 4460 Grâce-Hollogne, rue des Nouvelles Technologies 21, inscrite au registre des personnes morales à Liège sous le numéro 0439.991.109 et immatriculée à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE 439.991.109.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Jean COTTIN, Notaire à Vielsalm, le premier mars mil neuf cent nonante, contenant les statuts et publié aux annexes du Moniteur Belge du trente mars mil neuf cent nonante sous le numéro 900330/214; statuts modifiés suivant procès verbal, dressé par Maître Emile LABE, Notaire à Liège le quatre avril mil neuf cent nonante six, publié aux annexes du Moniteur belge du premier mai mil neuf cent nonante six sous le numéro 960501 532, et pour la dernière fois suivant procès-verbal dressé par le Notaire Paul WERA à Montegnée le vingt-neuf juin deux mil six, publié aux annexes du Moniteur Belge du dix huit juillet deux mil six, sous le numéro 20060718/0116901.

Monsieur DEROANNE a été nommé à la fonction d'administrateur délégué suivant décision de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le huit mai deux mil quatorze, publié aux annexes du Moniteur Belge du vingt juin suivant, sous le numéro 2014-06-20/0120188.

Comparant désigné plus loin par les mots "la partie mandante".

La partie mandante a, par les présentes, déclaré constituer pour mandataires spéciaux:

En ce qui concerne la société DEROANNE : Madame Nicole DEHARD, domiciliée à 6960 Manhay, rue de la Croix Chevolet 22, numéro national 75110815692

En ce qui concerne la société BELSECO : Madame Sofie PLUYMERS domiciliée à 4000 Liège, rue des Acacias 14, numéro national 75052722293

Avec pouvoir d'agir séparément.

Désigné plus loin par le mot "mandataire".

A qui elle donne pouvoir de pour elle et en son nom en ses qualités d'administrateur et d'administrateur délégué: d'engager la société concernée uniquement en ce qui concerne tous les engagements et documents à signer, établir, ratifier ou transmettre en matière de soumissions publiques et d'appels d'offres publics et privés.

Moyennant les prix, charges et conditions que le mandataire jugera convenables;

Faire dresser tous cahiers des charges; stipuler toutes conditions, faire toutes déclarations et notifications;

Fixer les époques de paiement du prix, recevoir ce dernier en principal, intérêts et accessoires; en donner quittance avec ou sans subrogation;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Voor-
houden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 03/08/2016 -- Annexes du Moniteur belge

A défaut de paiement et, en cas de contestation ou de difficultés, comparaître tant en demandant qu'en défendant devant tous juges et tribunaux, exercer toutes poursuites jusqu'à l'exécution de tous jugements ou arrêts, provoquer tous ordres tant amiables que judiciaires, y produire, toucher et recevoir toutes sommes et collocations, en donner quittance.

Conclure tous arrangements, transiger et compromettre;

Au cas où une ou plusieurs des opérations précitées aient été faites par porte-fort, ratifier celles-ci.

La présente délégation de pouvoirs est strictement limitée aux soumissions publiques, aux appels d'offres publics et privés et est autorisée par l'article 18 des statuts de Belseco et par l'article 25 des statuts de la société DEROANNE

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, cahiers de charges et procès-verbaux, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ou utile, même non explicitement prévu aux présentes.

La présente délégation de pouvoirs sera publiée au Moniteur belge.

Fait à Saint-Nicolas le 30 juin 2016.

Maître Candice COLLARD, Notaire associé à Saint-Nicolas.

Op de laatste blz. van Lijk B vermelden : Recto : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Verso : Naam en handtekening